

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**Secrétariat Général**  
**Marie-Agnès VIVIEN**  
**Arrêté n° ARR\_2023\_112**

**Objet : Arrêté réglementant provisoirement la circulation sur une portion de l'avenue Pasteur dans le cadre d'un tournage**

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

VU la demande faite par Monsieur Éric ÉGÉ producteur,

CONSIDÉRANT que les 14, 15 et 16 juillet 2023 se déroulera le tournage d'une série,

CONSIDÉRANT la nécessité de fermer une portion de l'avenue Pasteur à la circulation afin de sécuriser l'accès à l'équipe de tournage,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les 14, 15 et 16 juillet 2023 de 8h à 19h, la portion de l'avenue Pasteur, entre la rue Maurice Moser et la rue Germaine et Roger Lefèvre sera fermée à la circulation pour l'organisation d'un tournage.

**Article 2 :** La fermeture de cette portion sera matérialisée par des barrières de police mises en place par les services techniques.

**Article 3 :** La circulation dans cette portion sera interdite. Aucune déviation ne sera mise en place.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la circonscription de la Sécurité Publique d'Athis-Mons, les agents de Police Municipale pour information, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 091-219104791-20230707-ARR\_2023\_112-AR